

LE FONCTIONNEMENT

Mes avantages

Quels sont les différences de l'avance immédiate sur le crédit d'impôt entre avant et maintenant ?

Avant

200€

Payés par le client

50% de crédit d'impôt
(disponible l'année suivante)

- ✗ 50 % de mon budget non disponible immédiatement
- ✗ Le crédit d'impôt différé d'un an
- ✗ Je faisais une avance de trésorerie

Aujourd'hui

100€

Payés par le client

50% d'avance immédiate
sur votre crédit d'impôt

- ✓ Plus d'avance de frais pour mes factures
- ✓ Je gère mieux mon budget
- ✓ J'augmente mon pouvoir d'achat

PAUL 46 ANS

Avant, je devais attendre l'année suivante pour recevoir mon crédit d'impôt, en indiquant mes dépenses dans ma déclaration de revenus. Aujourd'hui, c'est immédiat, ça a un véritable impact sur la façon dont je gère mon budget au quotidien.

SARA 35 ANS

Maintenant je n'ai plus de frais à avancer: je bénéficie de mon crédit d'impôt tout de suite, en temps réel, ce qui réduit mes dépenses de moitié !

MES CONTACTS

Notre Entreprise

Pour toute demande de devis ou de renseignements sur nos prestations à domicile contactez nos équipes :

La coopérative

Unipros et son équipe sont disponibles
DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H À 20H



01 89 71 48 25 (numéro vert et gratuit)



contact@unipros.coop



Conversation Chat

UNIPROS
COOPERATIVE SAP



Coopérative déclarée services à la personne sous
le numéro SAP850484650

142 Rue de Rivoli 75001 PARIS

L'avance immédiate du crédit d'impôt.

Vous faites intervenir un professionnel à votre domicile ?

RÉCUPÉREZ votre Crédit d'impôt de

50% IMMÉDIATEMENT



UNIPROS
COOPERATIVE SAP

Notre entreprise est adhérente
de la coopérative Unipros*

*Selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts

EN SAVOIR +

L'avance immédiate du crédit d'impôt c'est quoi ?

PUIS JE EN BÉNÉFICIER ?

En faisant intervenir un professionnel à votre domicile, vous pouvez bénéficier d'une réduction ou crédit d'impôt de 50% sur le montant des prestations réalisées *

QUAND J'EN BÉNÉFICIE ?

Ne plus attendre l'année suivante pour récupérer cet avantage fiscal mais en bénéficier immédiatement ? C'est possible en souscrivant au service de l'avance immédiate !

Il s'agit d'un service optionnel, gratuit et 100% en ligne et proposé par l'Urssaf :



Mon crédit d'impôt pour les services à la personne

~~C'est une fois par an.~~
Immédiat!

Votre prestation est facturée
400€

Vous ne réglez que
200€

En cas de doute sur l'éligibilité d'une prestation,
[Appelez-nous](#) ou [Contactez](#)
directement la coopérative UNIPROS

LE FONCTIONNEMENT

Dépensez 50 €EUROS
Payez 25 €EUROS

TOUT EST DIT



COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Je m'inscris au service de l'avance immédiate en ligne via Unipros
- 2 J'active mon compte Urssaf
- 3 Mon professionnel réalise sa prestation à mon domicile
- 4 Je reçois ma facture de la part d'Unipros et l'accepte
- 5 L'Urssaf me prélève de 50% du montant de celle-ci.
- 6 Mon professionnel est reversé de la totalité par le biais de la coopérative.

SIMPLE, RAPIDE ET ÉCONOMIQUE !

MON INSCRIPTION

Comment m'inscrire à l'avance immédiate ?

L'inscription au dispositif de l'avance immédiate se fait en ligne par l'intermédiaire d'Unipros. Vous activez ensuite votre compte sur le site de l'Urssaf.

1 JE M'INSCRIS AU DISPOSITIF AUPRÈS D'UNIPROS



- Je remplis les informations demandées sur [mon espace personnel Unipros](#) ou lors de la création de celui-ci.



- Unipros se charge de transmettre la demande d'inscription à l'Urssaf, qui vérifie auprès de l'administration fiscale mon éligibilité au service.

2 J'ACTIVE MON COMPTE URSSAF



- Je reçois un mail de l'Urssaf pour activer mon compte sur [particulier.urssaf.fr](#)



- Je configure mon mot de passe



- Je me connecte à mon espace et valide les informations personnelles

3 VOTRE INSCRIPTION EST TERMINÉE



- Vous bénéficiez du service !